



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE  
LA COHÉSION SOCIALE

Service hébergement logement

**Arrêté préfectoral n° 2012 - 32  
modifiant la composition  
de la Commission Départementale de Conciliation  
du Val d'Oise**

**Le préfet du Val d'Oise  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 86-1290 du 23/12/1986 modifiée, tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et notamment ses articles 21, 24, 30, 31 et 43 ;

**VU** la loi n° 89-462 du 6/07/1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23/12/1986, notamment l'article 20 ;

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 modifiant la loi 89-462 du 6/07/1989 et notamment son article 188;

**VU** la loi n° 2006-872 du 30 juin 2006 portant engagement national pour le logement et notamment l'article 20 étendant le rôle de la commission départementale de conciliation aux litiges portant sur la décence ;

**VU** le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6/07/1989 modifiée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-13 du 20 avril 2011 fixant la composition de la commission départementale de conciliation du Val d'Oise ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-14 du 21 avril 2011 portant renouvellement des membres de la commission départementale de conciliation du Val d'Oise pour une durée de 3 ans, à compter du 8 avril 2011 ;

**VU** la désignation de l'AORIF - Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France en date du 23/05/2012 modifiant un de ses représentants,

**SUR** proposition du directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val d'Oise,

## ARRETE

### Article 1

La composition de la commission départementale de conciliation du Val d'Oise intègre le changement d'un membre suppléant parmi les bailleurs sociaux et est fixée comme suit :

- **Au titre des bailleurs privés**

SUR désignation de la Chambre des Propriétaires UNPI Paris – Ile-de-France

Titulaires

M. SEMERDJIAN-PHÉBUS Philippe  
M. CONNILLEAU Philippe

Suppléants

Mme AGOPAN Liliane  
M. LELIEVRE Denis

SUR désignation de QUERO gestion

Titulaire

M. BAUDRY Wilfried

Suppléant

M. BAUDRY Jean-Marie

SUR désignation de l'Association des Propriétaires Sociaux - APS

Titulaire

M. PASSAGA Pascal

Suppléant

Mme LE NOAC'H Valérie

- **Au titre des bailleurs sociaux**

SUR désignation de l'Association des Organismes d'H.L.M.de la Région d'Ile de France (AORIF)-  
union sociale pour l'habitat d'Ile de France

Titulaires

M. DESANLIS Jean-Baptiste  
Mme de SURVILLE Charlotte  
Mme N'GUESSAN Pélagie  
M. ANDRÉ Benjamin

Suppléants

Mme LECLERCQ Sylviane  
M. ROBIN Hamadi  
Mme CARO Sandrine  
M. DAROLLE Patrick

- **Au titre des locataires**

SUR désignation de la Confédération Nationale du Logement - CNL

Titulaires

M. LEGRAND Benoît  
M. DIMENT Bernard

Suppléants

M. CAHOREL Daniel  
M. VASSEUR Guy

SUR désignation de la Confédération Générale du Logement - CGL

Titulaires

M. PAVLOVIC Stéphane  
M. DIALLO Hugues

Suppléants

M. SZYMKOVIAK Jacques  
M. AUVRAY Étienne

SUR désignation de l'Union départementale Consommation Logement et Cadre de Vie - CLCV

Titulaire

Suppléant

**M. JOLY Claude**

**M. SOTO-SAA Pedro**

SUR désignation de la Confédération Syndicale des Familles - CSF

Titulaire

Suppléant

**M. AROUN Rabah**

**Mme SERVAIN Denise**

SUR désignation de l'Union départementale des associations familiales du Val d'Oise - UDAF

Titulaire

Suppléant

**M. OORREEL Gérard**

**M. VAYSSIERES Jean-Yves**

SUR désignation de l'Association Force Ouvrière Consommateur - AFOC

Titulaire

Suppléant

**Mme FRAYSSE Liliane**

**M. LAADJAL Mohammed**

## Article 2

Les membres de la commission départementale de conciliation sont nommés pour un mandat de trois ans, arrivant à échéance le 8 avril 2014.

## Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et monsieur le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 12 JUIN 2012

Le Préfet

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
**Jean-Noël CHAVANNE**